

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-7-9-1

Séance du vendredi 15 mai 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE



LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX ET AUX CLUBS SPORTIFS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG 2008 -5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement d'une seconde série de subventions Jeunes Licenciés Sportifs, aux clubs énumérés dans l'annexe du rapport pour un total de **198 010 €**;
- Accorde une subvention de **3 500 €** au Ski Club de Sainte Marie aux Mines au titre de l'aide à la participation de Sylvain DUFOUR à des compétitions internationales en vue de la préparation olympique;
- Se prononce en faveur d'un soutien exceptionnel de 90 000 € sur 3 ans (2009, 2010 et 2011) à raison de 30 000 € par an au Mulhouse Olympic Natation sur la base d'une convention de partenariat,

- Autorise, dans ce cadre, le versement en 2009 de la première annuité de **30 000 €** prévue dans la convention de partenariat jointe en annexe;
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat jointe au rapport, avec le Mulhouse Olympic Natation;
- autorise le versement des subventions forfaitaire pour déplacements collectifs jeunes en championnat de France de la saison 2008/2009 aux clubs figurant en annexe pour un total de **3 600 €**;
- Attribue une somme de **500 €** en investissement au Comité Départemental de Football américain dans le cadre de l'aide départementale à l'acquisition de matériel par les Comités départementaux.
- Précise que cette dépense, correspondant à un total de 235 610 € sera imputée comme suit au Budget départemental 2009:

<i>Rubrique</i>	JLS FONCT.	FONCTIONNEMENT AIDES AUX CLUBS	INVESTISSEMENT AIDES AUX CD
<i>Programme</i>	E732	E732	E233
<i>Imputation</i>	65-32-6574-2557-102	65-32-6574-2557-102	204-32-2042-2562-102
<i>Opération</i>	2009- E732- 246 -1	2009-E732-245-1	2009-E233-9999-1
<i>Montant</i>	198 010,00 €	37 100,00 €	500,00 €
235 610,00 €			

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions